

Flash nucléaire 2

Février 2014 / Raccourci de faits et d'opinions alimentant le débat nucléaire

Pologne: feu vert pour les centrales nucléaires

Le conseil des ministres polonais a adopté un programme nucléaire qui prévoit la mise en service de la première tranche nucléaire du pays en 2024. Ce programme avait déjà été autorisé mi-octobre 2013 par le ministère de l'Economie, et l'a maintenant aussi été en dernière instance par le conseil des ministres. Il vise à déterminer les conditions de l'introduction du nucléaire en Pologne, à développer les bases économiques et à élaborer un programme de financement. Le processus de sélection du site d'implantation doit lui aussi être lancé. Avec ce programme, la législation polonaise sur l'énergie nucléaire sera en outre étendue et complétée. L'extension permettra notamment de prendre en compte les enseignements tirés de l'accident de réacteur de Fukushima-Daiichi en mars 2011.

Un prêt russe financera l'extension de Paks

Le Parlement hongrois a autorisé un accord gouvernemental bilatéral avec la Russie, selon lequel la Russie accordera à la Hongrie un prêt à taux variable équivalant à 12,2 milliards de francs afin de financer la construction de deux réacteurs à eau sous pression sur le site de Paks. Quatre réacteurs sont actuellement en exploitation sur ce site. Le prêt court sur une durée de 21 ans et son remboursement pourrait commencer de manière anticipée. Le ministre de l'Economie hongrois, Mihály Varga, a expliqué à la chaîne de télévision publique M1 que l'accord de financement prévoyait des conditions plus avantageuses que celles proposées par le marché.

Autorisation de nouvelles constructions en Corée du Sud

La Corée du Sud a autorisé la construction de deux nouvelles tranches nucléaires sur le site de Shin-Kori. Deux réacteurs sont déjà en cours de

construction et deux en exploitation sur ce site localisé sur la côte sud-est du pays. Il est prévu que les travaux des deux nouvelles tranches commencent en septembre 2014. Le ministère sud-coréen du Commerce et de l'Energie estime le coût de la construction des deux tranches à l'équivalent de 6,3 milliards de francs. 23 tranches sont actuellement en exploitation en Corée du Sud et cinq en cours de construction.

Lancement de la construction du premier petit réacteur modulaire

Les travaux de construction du prototype de réacteur argentin Carem-25 (Central Argentina de Elementos Modulares) ont commencé officiellement le 8 février 2014. Celui-ci possède une puissance électrique de 25 mégawatts et est le premier petit réacteur modulaire (SMR) en construction. Les coûts des travaux sont estimés à l'équivalent de 400 millions de francs. Plusieurs pays dans le monde développent ce type de réacteur; c'est le cas notamment des Etats-Unis et de la Russie. Les petits réacteurs modulaires se distinguent par leur puissance réduite (inférieure à 300 mégawatts), et jusqu'à douze modules peuvent être combinés. Ils sont par exemple adaptés aux pays et régions disposant d'une infrastructure limitée, ou pour l'approvisionnement local de zones industrielles.

De bonnes notes pour le processus de participation au dépôt en couches géologiques profondes

Les intérêts et les besoins des régions concernées doivent être pris en compte de manière adéquate dans le cadre de la procédure de sélection pour les dépôts en couches géologiques profondes en Suisse. Dans ce but, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a mis en place des organes de participation. Le bureau Planval a présenté une première étude sur l'organisation de la participation régionale et l'expérience acquise dans ce cadre. Il attribue des bonnes notes au processus.

Rédaction: M.-F. Aepli,
B. Bechtold, M. Brugger,
M. Rey, M. Schorer, D. Stebler
Traduction: C. Baechel
Forum nucléaire suisse
Case postale 1021
3000 Berne 14
Téléphone 031 560 36 50
Téléfax 031 560 36 59
info@forumnucleaire.ch
www.forumnucleaire.ch

Parution: 12 fois par an
ISSN 1421-0355

© 2014 Forum nucléaire suisse

Axpo renonce à l'uranium en provenance de Maïak

Le conseil d'administration d'Axpo Holding AG a décidé le 24 janvier 2014 de renoncer aux livraisons d'uranium en provenance de Maïak, destiné à la fabrication des assemblages combustibles pour la centrale nucléaire de Beznau. Cette décision repose sur les résultats de campagnes de mesure indépendantes effectuées en Russie à la demande d'Axpo. Mi-novembre 2011, Axpo avait déjà décidé de suspendre ses achats d'uranium en provenance de l'installation de retraitement jusqu'à ce que de nouvelles mesures permettent de clarifier les nuisances possibles de la production actuelle sur l'environnement. Entre le printemps 2012 et le printemps 2013, trois campagnes de mesures radiologiques ont été effectuées sur le terrain qui entoure le complexe de Maïak, à la demande d'Axpo. Les résultats obtenus récemment ne mettent pas explicitement en évidence un dépassement des valeurs limites environnementales en vigueur, mais ne peuvent complètement l'exclure non plus. Axpo a donc décidé de renoncer à l'uranium de Maïak.

Nouveau concept de distribution de comprimés d'iode à partir de l'automne 2014

Des comprimés d'iode seront désormais distribués préventivement à toutes les personnes vivant dans un rayon de 50 km autour d'une centrale nucléaire. Le concept de remise a été modifié suite à l'accident survenu de Fukushima-Daiichi. Le Conseil fédéral vient d'adopter l'ordonnance correspondante. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est responsable de la distribution des comprimés. Jusqu'à présent, ceux-ci étaient remis préventivement aux personnes habitant dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire. Pour le reste de la population, les comprimés sont stockés de manière décentralisée dans les cantons et, en cas d'accident nucléaire, sont censés être distribués dans un intervalle de douze heures. Leur remise dans un tel laps de temps étant très difficile dans de grandes agglomérations comme Zurich, Bâle ou Lucerne, ils seront désormais distribués de manière préventive aussi dans ces régions. A l'avenir, 4,6 millions de personnes recevront des comprimés d'iode, contre 1,2 million à l'heure actuelle. Les coûts s'élèvent au total à 30 millions de francs et sont intégralement pris en charge par les exploitants des centrales nucléaires.

Recours déposé contre les Ministères publics d'Argovie et de Soleure

L'Association trinationale de protection nucléaire (ATPN) et de Greenpeace Suisse ont déposé un recours à l'autorité de surveillance contre les Ministères publics des cantons d'Argovie et de Soleure. En décembre 2012, l'ATPN et Greenpeace avaient déposé une plainte auprès du Ministère public de la Confédération contre Kernkraftwerk Leibstadt AG et Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG. Elles reprochaient aux deux entreprises d'avoir falsifié les bilans de 2011. Le Ministère public de la Confédération avait ensuite transféré les plaintes aux Ministères publics cantonaux compétents, à savoir ceux d'Argovie et de Soleure, qui avaient alors ouvert une enquête pénale pour faux dans les titres. A l'issue de l'enquête, ils étaient tous deux arrivés, chacun de leur côté, à la conclusion que les exploitants avaient correctement effectué leur bilan. Tras et Greenpeace reprochent désormais aux Ministères publics de ne pas avoir traité de manière matérielle les faux faisant l'objet de la plainte et de ne pas avoir mené leur enquête de manière indépendante l'un de l'autre.

L'UE enquête sur l'encouragement du nucléaire en Grande-Bretagne

La Commission européenne a ouvert une enquête destinée à vérifier que les mesures d'encouragement annoncées par la Grande-Bretagne concernant la construction et l'exploitation de la centrale en projet de Hinkley Point C sont compatibles avec les règles de l'UE en matière d'aides d'Etat. Concrètement, la Commission évaluera si une centrale nucléaire pourrait être construite également dans les conditions du marché, sans aucune intervention de l'Etat. Le niveau d'aide envisagé pourrait atteindre l'équivalent de 25 milliards de francs, en fonction de la situation du marché et de l'évolution des prix de l'électricité. L'enquête constituera également un précédent pour de futurs financements publics destinés à des centrales nucléaires, la Commission européenne n'ayant à ce jour étudié aucun cas de cette nature. L'enquête n'a aucune date butoir officielle.

Le «Flash nucléaire» peut également être commandé sous forme de lettre d'information électronique sur le site www.forumnucleaire.ch.